



IFJ Lex

Édition périodique : 5 avril 2019

Infos générales concernant la lettre d'information juridique 'IFJ Lex'

Par cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales qui l'entourent.

L'objectif de ces actualités est de vous donner une idée des informations et documents en circulation dans la justice et améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Cliquez sur les liens bleus pour consulter les documents sur notre site web.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une lettre d'information à l'autre selon les informations reçues.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

Table des matières

Actualités des hautes juridictions	4
1. Cour européenne des droits de l'homme	4
2. Cour de justice	5
3. Cour constitutionnelle	10
4. Cour de cassation.....	10
5. Conseil d'Etat	11
Universités – Barreaux – Associations - Autres	13
1. Universités	13
2. Barreaux	13
3. SPF Justice.....	13
4. Autres	13
Actualités des cours et tribunaux.....	14
1. Cour d'appel d'Anvers	14
Doctrine des revues juridiques	14
Actualités du Parlement.....	15
1. Justice et la Chambre des représentants	15
2. Commission de la justice.....	15
3. Autres législations - liens utiles	15
Formations et cours utiles.....	16

Actualités des hautes juridictions

1. Cour européenne des droits de l'homme (<http://www.echr.coe.int>)

Actualités de la Cour européenne des droits de l'homme

Notes d'information en français et en anglais sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

- [Note d'information CEDH n° 225 \(provisoire\)](#)
- [Note d'information CEDH n° 226 \(provisoire\)](#)

Rapport annuel 2018

- [Rapport annuel 2018 de la CEDH](#)

Statistiques 2018

- [Statistiques 2018 du CEDH](#)

Aperçu des principaux arrêts et décisions 2018

- [Aperçu de la jurisprudence de la Cour 2018](#)

Fiches thématiques par pays

Les fiches thématiques portent sur la jurisprudence de la Cour ainsi que sur les affaires pendantes. Ces fiches sont réparties par pays.

- [Fiche par pays](#)

Conférence de presse janvier et ouverture de l'année judiciaire 2019

Lors de la conférence de presse annuelle de la CEDH, le 24 janvier 2019, le Président Guido Raimondi a dressé le bilan de l'année 2018 et présenté les statistiques de l'année écoulée.

- [Discours du Président Guido Raimondi](#)

Exécution de l'arrêt Lachiri c. Belgique

Dans son arrêt du 18 septembre devenu définitif le 18 décembre 2018, la Cour dit qu'il y a eu violation de l'article 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion) de la Convention européenne. L'affaire concerne l'exclusion de Mme Lachiri de la salle d'audience d'un tribunal en raison de son refus d'ôter son hijab.

- [Lachiri c. Belgique](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice – Lettres d'information

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information : 25 au 29 mars 2019](#)
- [Lettre d'information : 18 au 22 mars 2019](#)
- [Lettre d'information : 11 au 15 mars 2019](#)
- [Lettre d'information : 4 au 8 mars 2019](#)
- [Lettre d'information : 25 février au 1^{er} mars 2019](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-444/17](#) – Arrêt du 19/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Contrôle aux frontières, asile et immigration – Règlement (UE) 2016/399 – Article 32 – Réintroduction temporaire par un État membre du contrôle à ses frontières intérieures – Entrée irrégulière d'un ressortissant d'un pays tiers – Assimilation des frontières intérieures aux frontières extérieures – Directive 2008/115/CE – Champ d'application – Article 2, paragraphe 2, sous a)
- [C-297/17](#), [C-318/17](#), [C-319/17](#) et [C-438/17](#) – Arrêt du 19/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale – Directive 2013/32/UE – Article 33, paragraphe 2, sous a) – Rejet par les autorités d'un État membre d'une demande d'asile comme irrecevable en raison de l'octroi préalable d'une protection subsidiaire dans un autre État membre – Article 52 – Champ d'application ratione temporis de cette directive – Articles 4 et 18 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Défaillances systémiques de la procédure d'asile dans cet autre État membre – Rejet systématique des demandes d'asile – Risque réel et avéré de faire l'objet d'un traitement inhumain ou dégradant – Conditions de vie des bénéficiaires d'une protection subsidiaire dans ce dernier État
- [C-163/17](#) – Arrêt du 19/3/2019 (participation de la Belgique à l'audience) - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Système de Dublin – Règlement (UE) no 604/2013 – Transfert du demandeur d'asile vers l'État membre responsable de l'examen de la demande de protection internationale – Notion de "fuite" – Modalités de prolongation du délai de transfert – Article 4 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Risque sérieux de traitement inhumain ou dégradant à l'issue de la procédure d'asile – Conditions de vie des bénéficiaires d'une protection internationale dans ledit État membre
- [C-89/18](#) – Conclusions du 14/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Accord d'association CEE/Turquie – Réglementation nationale durcissant les conditions de la première admission sur le territoire de l'État membre concerné des conjoints de ressortissants d'États tiers résidant dans cet État membre en qualité de travailleurs – Regroupement familial – Exigence de liens de rattachement plus forts avec l'État membre d'accueil qu'avec l'État tiers d'origine – Article 13 de la décision n° 1/80 – Clause de "standstill" – Nouvelle restriction –

Raison impérieuse d'intérêt général – Objectif d'une intégration réussie – Caractère nécessaire et proportionné de la nouvelle restriction

- [C-38/18](#) – Conclusions du 14/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive 2012/29/UE – Protection des victimes de la criminalité – Article 16 – Droit d'obtenir à ce qu'il soit statué sur l'indemnisation dans un délai raisonnable – Article 18 – Mesures de protection au cours de l'audition – Changement dans la composition de la formation de jugement devant laquelle la victime a été entendue en qualité de témoin – Législation nationale permettant à la personne poursuivie de s'opposer à la lecture du procès-verbal de l'audition et d'exiger la réitération de celle-ci devant la nouvelle formation de jugement – Compatibilité – Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Articles 47 et 48 – Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales – Article 6, paragraphe 1, et paragraphe 3, sous d) – Modalités d'application du droit à un procès équitable en cas de modification de la composition de la formation de jugement – Principes d'oralité et d'immutabilité du juge – Principe d'immédiateté
- [C-695/17](#) – Arrêt du 14/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Directive 2010/24/UE – Assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures – Article 13, paragraphe 1 – Article 14, paragraphe 2 – Recouvrement forcé, par les autorités de l'État membre requis, de créances de l'État membre requérant – Procédure relative à une demande tendant à la réintégration, dans la masse de la faillite d'une société établie dans l'État membre requis, de ces créances – Partie défenderesse à cette procédure – Détermination
- [C-635/17](#) – Arrêt du 13/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Politique relative à l'immigration – Droit au regroupement familial – Directive 2003/86/CE – Exclusions du champ d'application de la directive – Article 3, paragraphe 2, sous c) – Exclusion des personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire – Extension par le droit national du droit au regroupement familial aux dites personnes – Compétence de la Cour – Article 11, paragraphe 2 – Absence de pièces justificatives officielles attestant des liens familiaux – Explications considérées comme étant insuffisamment plausibles – Obligations incombant aux autorités des États membres d'effectuer des démarches complémentaires – Limites
- [C-221/17](#) – Arrêt du 12/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Citoyenneté de l'Union européenne – Article 20 TFUE – Articles 7 et 24 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Nationalités d'un État membre et d'un État tiers – Perte de plein droit de la nationalité d'un État membre et de la citoyenneté de l'Union – Conséquences – Proportionnalité
- [C-658/17](#) – Conclusions du 28/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) n° 650/2012 – Article 3, paragraphe 1, sous g) et i) – Notion de "décision" et d'"acte authentique" en matière de successions – Article 3, paragraphe 2 – Notion de "juridiction" en matière de successions – Absence de notification par l'État membre concerné des notaires en tant que juridictions – Notion de "fonctions juridictionnelles" – Qualification juridique du certificat d'hérédité national – Règlement d'exécution (UE) n° 1329/2014 – Formulaire et attestation
- [C-644/17](#) – Conclusions du 28/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Article 267 TFUE – Invalidité – Article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Droit à un recours effectif – Portée du contrôle juridictionnel national d'un acte de l'Union – Règlement (CE) no

1225/2009 – Article 15, paragraphe 2 – Règlement (UE) no 723/2011 – Contournement de mesures antidumping – Défense contre les pratiques de dumping – Consultation des États membres – Notion d’“éléments d’information utiles” – Dépassement du délai

- [C-579/17](#) – Conclusions du 28/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) n° 1215/2012 – Article 1er, paragraphe 1 – Champ d’application – Matière civile et commerciale – Article 1er, paragraphe 2 – Matières exclues – Sécurité sociale – Article 53 – Demande de délivrance du certificat attestant que la décision rendue par la juridiction d’origine est exécutoire – Jugement portant sur une créance constituée de suppléments pour l’indemnité de congés payés détenue par un organisme de sécurité sociale contre un employeur au titre du détachement de travailleurs – Exercice par la juridiction saisie d’une activité juridictionnelle
- [C-129/18](#) – Conclusions du 26/2/2019 (participation de la Belgique) - Procédure préjudicielle – Droit des citoyens de l’Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — Directive 2004/38/CE — Notion de descendant direct d’un citoyen de l’Union – Regroupement familial – Enfant sous tutelle en vertu du régime de la kafala algérienne – Droit à la vie familiale – Protection de l’intérêt supérieur de l’enfant
- [C-554/17](#) – Arrêt du 14/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Procédure européenne de règlement de petits litiges – Règlement (CE) n° 861/2007 – Article 16 – “Partie qui succombe” – Frais de procédure – Répartition – Article 19 – Droits procéduraux des États membres
- [C-345/17](#) – Arrêt du 14/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Traitement des données à caractère personnel – Directive 95/46/CE – Article 3 – Champ d’application – Enregistrement vidéo de membres de la police dans un commissariat de police pendant l’exécution d’actes de nature procédurale – Publication sur un site Internet de vidéos – Article 9 – Traitement de données à caractère personnel aux seules fins de journalisme – Notion – Liberté d’expression – Protection de la vie privée
- [C-492/18 PPU](#) – Arrêt du 12/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Décision-cadre 2002/584/JAI – Mandat d’arrêt européen – Article 12 – Maintien de la personne en détention – Article 17 – Délais pour l’adoption de la décision d’exécution du mandat d’arrêt européen – Législation nationale prévoyant la suspension d’office de la mesure de détention 90 jours après l’arrestation – Interprétation conforme – Suspension des délais – Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Article 6 – Droit à la liberté et à la sûreté – Interprétations divergentes de la législation nationale – Clarté et prévisibilité
- [C-25/18](#) – Conclusions du 31/1/2019 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) no 1215/2012 – Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Article 24, point 1, premier alinéa – Compétence exclusive en matière de droits réels immobiliers – Article 24, point 2 – Compétence exclusive en matière de validité des décisions des organes des sociétés ou personnes morales – Article 7, point 1, sous a) – Compétence spéciale en matière contractuelle – Demande de paiement d’une contribution pour l’entretien d’un immeuble fondée sur une décision d’une copropriété sans personnalité juridique propre – Droit applicable – Applicabilité du règlement (CE) no 593/2008

- [C-174/18 \(Affaire belge\)](#) – Arrêt du 14/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Libre circulation des travailleurs – Égalité de traitement – Impôt sur le revenu – Législation visant à éviter les doubles impositions – Pension perçue dans un État membre autre que celui de résidence – Modalités du calcul de l'exonération dans l'État membre de résidence – Perte d'une partie du bénéfice de certains avantages fiscaux
- [C-134/18 \(Affaire belge\)](#) – Arrêt du 14/3/2019 - Renvoi préjudiciel – Régimes de sécurité sociale – Prestations d'invalidité – Articles 45 et 48 TFUE – Libre circulation des travailleurs – Règlement (CE) n° 883/2004 – Régimes d'indemnisation distincts selon les États membres – “Stage préalable d'incapacité de travail” – Durée – Octroi de l'indemnité d'incapacité de travail – Désavantages pour les travailleurs migrants
- [C-723/17 \(Affaire belge\)](#) – Conclusions du 28/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Directive 2008/50/CE – Qualité de l'air – Valeurs limites – Emplacement des points de prélèvement – Pouvoir d'appréciation – Contrôle juridictionnel – Critères de détermination d'un dépassement des valeurs limites
- [C-33/18 \(Affaire belge\)](#) – Conclusions du 26/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Sécurité sociale des travailleurs migrants – Règlement (CE) n° 883/2004 – Dispositions transitoires – Article 87, paragraphe 8 – Règlement (CEE) n° 1408/71 – Article 14 quater, sous b) – Dérogations au principe d'unicité de la législation nationale applicable – Double affiliation – Introduction d'une demande en vue d'être soumis à la législation applicable en vertu du règlement n° 883/2004
- [C-58/18 \(Affaire belge\)](#) – Conclusions du 14/2/2019 - Recours préjudiciel – Protection des consommateurs – Directive 2008/48/EG – Obligations précontractuelles – Obligation pour le prêteur de rechercher le type et le montant du crédit les mieux adaptés compte tenu de la situation financière du consommateur au moment de la conclusion du contrat et du but du crédit – Obligation pour le prêteur de renoncer à conclure le contrat s'il doit raisonnablement présumer que le consommateur ne sera pas en mesure de faire face aux obligations qui lui incombent en vertu du contrat de crédit
- [T-131/16&T-263/16 \(Affaire belge\)](#) – Arrêt du 14/2/2019 - Aides d'État – Régime d'aide mise en exécution par la Belgique – Décision déclarant le régime d'aides incompatible avec le marché intérieur et illégal et ordonnant la récupération de l'aide versée – Décision fiscale anticipée (tax ruling) – Exonération des bénéfices excédentaires – Autonomie fiscale des États membres – Notion de régime d'aides – Mesures d'application supplémentaires
- [C-179/18 \(Affaire belge\)](#) – Arrêt du 13/2/2019 - Renvoi préjudiciel – Sécurité sociale – Droits à pension en vertu du régime national de pension des travailleurs salariés – Refus de prendre en compte la période du service militaire obligatoire accompli par un fonctionnaire de l'Union européenne après son entrée en fonction – Principe de coopération loyale

Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Cour d'appel de Bruxelles](#)
Date de la décision de renvoi : 23 janvier 2019
Date de dépôt : 31 janvier 2019

1. l'article 4, paragraphe 1er, point cl, (ii), l'article 7, § 1 et l'article 8, § 1, de la décision n°626/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2008 concernant la sélection et l'autorisation de systèmes fournissant des services mobiles par satellite (MSS) doivent-ils être interprétés en ce sens que, dans le cas où il est avéré que l'opérateur sélectionné conformément au Titre II de cette dernière décision n'a pas fourni de services mobiles par satellite par le biais d'un système mobile par satellite pour la date butoir prévue à l'article 4,

paragraphe 1er, point c), (ii), de cette décision, les autorités compétentes des Etats membres visées à l'article 8, paragraphe 1er de la même décision doivent refuser d'accorder des autorisations pour déployer des éléments terrestres complémentaires à cet opérateur, au motif que cet opérateur n'a pas respecté l'engagement pris pendant sa candidature?

2. En cas de réponse négative à la première question, ces mêmes dispositions doivent-elle être interprétées en ce sens que, dans le même contexte, les autorités compétentes des Etats membres visées à l'article 8, paragraphe 1er de la même décision peuvent refuser d'accorder des autorisations pour déployer des éléments terrestres complémentaires à cet opérateur, au motif que celui-ci n'a pas respecté l'engagement de couverture au 13 juin 2016 ?

- [Juridiction de renvoi : Tribunal de première instance de Liège](#)

Date de la décision de renvoi : 7 janvier 2019

Date de dépôt : 21 janvier 2019

L'article 38 § 1^{er} 4° du C.1.R./92 viole-t-il les articles 45 et suivants (principes de libre circulation des travailleurs) et les articles 56 et suivants (principe de libre prestations de services) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qu'il n'exonère fiscalement les allocations de handicapés que si ces allocations sont payées par le Trésor, c'est-à-dire, par l'Etat belge, en vertu de la législation belge, créant ainsi une discrimination entre le contribuable, résident belge, qui perçoit des allocations d'handicapés payées par l'Etat belge en vertu de sa législation, qui sont exonérées, et le contribuable, résident belge, qui perçoit des allocations destinées à compenser un handicap payées par un autre pays membre de l'Union européenne, qui ne sont pas exonérées ?

- [Juridiction de renvoi : Hof van beroep te Antwerpen](#)

Date de la décision de renvoi : 24 janvier 2019

Date de dépôt : 31 janvier 2019

Une procédure judiciaire relative à une action tendant à faire constater et cesser des pratiques de marché ou des pratiques commerciales illégales vis-à-vis des consommateurs, intentée par les autorités belges au titre de l'article 14 de la loi du 30 juillet 2013 relative à la revente de titres d'accès à des événements et au titre de l'article XVII.7 du Code de Droit Economique, à l'encontre de sociétés néerlandaises qui, à partir des Pays-Bas, s'adressent par l'intermédiaire de sites web à une clientèle principalement belge en vue de la revente de tickets pour des événements qui se déroulent en Belgique, doit-elle être considérée comme étant une procédure en matière civile et commerciale au sens de l'article 1^{er}, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale et une décision judiciaire rendue dans une telle procédure peut-elle relever pour ce motif du champ d'application de ce règlement ?

- [Juridiction de renvoi : Raad voor Vergunningsbetwistingen](#)

Date de la décision de renvoi : 4 décembre 2018

Date de dépôt : 15 janvier 2019

L'article 2, sous a), et l'article 3, paragraphe 2, sous a), de la directive 2001/42/CEE imposent-ils de qualifier de "plan ou programme" au sens des dispositions de la directive l'article 99 du besluit van de Vlaamse regering tot wijziging van het besluit van de Vlaamse Regering van 6 februari 1991 houdende de vaststelling van het Vlaams reglement betreffende de milieuvergunning en van het besluit van de Vlaamse regering van 1 juni 1995 houdende algemene en sectorale bepalingen inzake milieuhygiëne (arrêté portant modification de l'arrêté du gouvernement flamand du 6 février 1991 arrêtant le règlement

flamand concernant le permis d'environnement et de l'arrêté du gouvernement flamand du 1^{er} juin 1995 portant dispositions générales et sectorielles en matière d'hygiène de l'environnement) du 23 décembre 2011 en ce qui concerne l'actualisation des arrêtés précités à l'évolution de la technique, qui insère dans le VLAREM II la section 5.20.6 concernant les installations de production d'électricité par énergie éolienne et la circulaire "cadre d'évaluation et conditions requises pour implanter des éoliennes" de 2006 [conjointement dénommées les "présents instruments"] comportant tous deux différentes dispositions pour l'installation d'éoliennes dont des mesures relatives à la sécurité, et en fonction des zones planologiques à la projection d'ombre définie ainsi que des normes de bruit ? S'il apparaît qu'une évaluation environnementale devait être réalisée avant l'adoption des présents instruments, le Conseil peut-il aménager dans le temps les effets juridiques de la nature illégale de ces instruments ?

Conseil d'Etat - Règlement de Dublin

- [Règlement de Dublin](#)

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle du 14 février 2019 au 19 mars 2019](#)

Sélection des arrêts de la Cour constitutionnelle

Sélection des publications récentes concernant la jurisprudence de la Cour constitutionnelle

- [Février 2019](#)

4. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Arrêts de la Cour de cassation sous la loupe

Février 2019	<p>Cass. 5 février 2019, P.18.0793.N Langues (emploi des) --> matière judiciaire (loi du 15 juin 1935) --> jugements et arrêts. Nullité --> matière répressive</p> <p>Cass. 8 février 2019, C.18.0354.N</p> <p>Cass. 15 février 2019, C.18.0444.N Assurances --> assurances terrestres</p> <p>Cass. 19 février 2019, P.17.1229.N Traite des êtres humains</p> <p>Cass. 19 février 2019, P.18.0388.N Citation --> ministère public</p> <p>Cass. 25 février 2019, C.18.0253.F Immeuble et meuble</p>
--------------	---

	<p>Cass. 26 février 2019, P.18.1041.N Droits de l'homme --> convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales --> article 6-> article 6, § 1er --> droits de la défense-> matière répressive --> recel</p> <p>Cass. 26 février 2019, P.18.1040.N Impôt</p> <p>Cass. 27 février 2019, P.19.0148.F Langues (emploi des) --> matière judiciaire (loi du 15 juin 1935) --> signification et exécution --> matière répressive</p>
Janvier 2019	<p>Cass., 2 janvier 2019, P. 18.1301, N Immunité</p> <p>Cass., 11 janvier 2019, C.180210.N Charge de la preuve – Liberté d’appréciation</p> <p>Cass. 22 janvier 2019, P.18.0902.N Mandat d’arrêt européen</p> <p>Cass. 28 janvier 2019, P18.0322.F Prescription – matière répressive – peine – interruption</p> <p>Cass. 30 janvier 2019, P.18.0321.F Appel – matière répressive (y compris douanes et accises) – appel principal – forme – délai</p>

Libercas : actualités de la Cour de cassation

Libercas contient les sommaires des arrêts de la Cour de cassation publiés, classés selon la liste des mots-clés de la Cour

- [Libercas février 2019](#)

5. Conseil d’Etat (www.raadvst-consetat.be)

Arrêts du Conseil d’Etat

- [Fermeture du Kompass Klub suspendue](#)
Par son arrêt n°244.035 du 26 mars 2019, le Conseil d’État a suspendu la décision du bourgmestre de la ville de Gand du 13 mars 2019 visant à fermer le Kompass Klub pour quatre mois. Il a estimé qu’à première vue, la durée de la fermeture n’était pas motivée formellement d’une manière adéquate.
- [Intérêt actuel et indemnité réparatrice](#)
Par son arrêt n° 244.015 du 22 mars 2019, l’assemblée générale précise l’incidence de l’article 11bis des lois sur le Conseil d’État (indemnité réparatrice) sur les possibilités dont dispose le Conseil d’État pour statuer au contentieux de l’annulation. Si une partie requérante perd son intérêt à l’annulation demandée, au cours de la procédure et en raison de circonstances qui ne lui sont pas imputables, elle peut, en introduisant une demande d’indemnité réparatrice - avant la clôture des débats – faire en sorte que les moyens qu’elle

a soulevés soient encore examinés dans la mesure où cet examen est nécessaire pour statuer sur cette demande.

- [Commission des frais de justice : composition - refus – annulation](#)

Par son arrêt n° 243.847 du 28 février 2019, le Conseil d'État annule le refus du Ministre de la Justice de composer la Commission des frais de justice. L'une des caractéristiques essentielles de l'État de droit implique que les dirigeants sont soumis aux règles de droit. Un ministre est par conséquent soumis, lui aussi, aux principes constitutionnels. Il doit exercer ses pouvoirs selon les modalités prévues par la Constitution et il ne peut ni suspendre l'exécution des lois, ni dispenser de leur exécution. En l'espèce, Le Ministre de la Justice ne dispose ni de la compétence, ni du fondement juridique requis pour mettre à néant la Commission des frais de justice et le recours prévu par la loi. L'intention de modifier la loi ne permet pas à un ministre de ne pas appliquer des lois encore en vigueur.

- [Examen de l'intérêt actuel d'une partie requérante](#)

Dans son arrêt n° 243.406 du 15 janvier 2019, l'assemblée générale de la section du contentieux administratif adapte sa jurisprudence relative à l'intérêt actuel d'une partie requérante. Elle s'appuie à cet égard sur la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme. L'affaire soumise à l'assemblée générale concerne la fermeture d'une école, plus particulièrement celle d'un lieu d'implantation. Dans les circonstances concrètes de l'affaire, il ne peut être reproché à la partie requérante qui attaque cette fermeture de ne plus faire partie du conseil scolaire. Compte tenu de ce contexte, se fonder sur ce motif pour dénier tout intérêt actuel au requérant porterait atteinte de manière disproportionnée à son droit d'accès au juge.

- [Intérêt à obtenir l'annulation – Perte d'intérêt - demande d'indemnité réparatrice](#)

L'assemblée générale était appelée à statuer, en vue d'assurer l'unité de la jurisprudence, sur la question de savoir si une partie requérante, qui a perdu son intérêt à obtenir l'annulation de l'acte attaqué en cours d'instance mais a introduit une demande d'indemnité réparatrice avant l'arrêt constatant cette irrecevabilité, garde un intérêt à obtenir le constat de l'illégalité de cet acte aux fins d'entendre statuer ensuite sur sa demande d'indemnité réparatrice. Dans ses arrêts n°s 241.865 et 241.866 du 21 juin 2018 l'assemblée générale a décidé que la circonstance que la partie requérante a perdu, en cours d'instance, son intérêt à l'annulation n'empêche pas le Conseil d'État, lorsqu'une illégalité est constatée, d'examiner la demande d'indemnité réparatrice, pour autant que les conditions de recevabilité du recours en annulation soient rencontrées au jour de son introduction.

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Universités

Université de Liège

La lettre d'information est éditée par l'Unité de recherche 'Cité' et s'adresse aux membres de la faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie ainsi qu'à toute personne intéressée par ses activités.

- [Cité \(février 2019\) \(FR\)](#)

Revue@DIPR

- [Revue de droit international privé \(DPIR\)](#)

2. Barreaux

Barreau d'Anvers

Lettre d'information 'Prometheus législation' issue de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers.

- [Prometheus législation : 8 mars – 21 mars 2019 \(NL\)](#)
- [Prometheus législation : 22 février – 7 mars 2019 \(NL\)](#)
- [Prometheus législation : 8 février – 21 février 2019 \(NL\)](#)

Lettre d'information 'Prometheus Advocaatuur » provenant de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers.

- [Prometheus Advocaatuur : 1 février - 18 février 2019 \(NL\)](#)
- [Prometheus Advocaatuur : 19 février – 8 mars 2019 \(NL\)](#)

3. SPF Justice

Réforme du droit des entreprises et des sociétés

- [Sociétés, associations et fondations](#)

4. Autres

Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

- [Lettre d'information de la Jurisprudence de l'Europe \(mars 2019\) \(NL\)](#)

Actualités des cours et tribunaux

1. Cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la documentation récemment publiée sur la législation, la doctrine et la jurisprudence en matière de droit pénal pour les mois de septembre et d'octobre de la cour d'appel d'Anvers.

- [Aperçu de documentation pénale \(édition 153\)\(janvier-février 2019\) \(NL\)](#)

Doctrine des revues juridiques

Aperçu de la doctrine

Doctrine sélectionnée par la Cour d'appel de Bruxelles. Ce recueil peut servir de référence lors d'une demande d'une copie d'un article de doctrine auprès de la Bibliothèque du SPF Justice via l'adresse mail biblio.fod-spf@just.fgov.be.

Doctrine de la Cour d'appel de Bruxelles

- [Février 2019](#)

Doctrine du Parquet-général de Bruxelles

Aperçu des articles parus dans des revues juridiques (février 2019), disponibles à la bibliothèque du parquet général près la Cour d'appel de Bruxelles.

- [Février 2019](#)

1. Justice et la Chambre des représentants

Comptes rendus de la Commission de la Justice

Le 'Compte rendu analytique' est un résumé des débats.

- [Compte rendu analytique de la Commission de la Justice \(13 février 2019\)](#)
 - Question de M. Philippe Pivin au ministre de la Justice, chargé de la Régie des Bâtiments, sur « le contrôle des détenus terroristes » (n° 28534)
 - Question de M. Philippe Pivin au ministre de la Justice, chargé de la Régie des Bâtiments, sur « la Grande Mosquée de Bruxelles » (n° 28627)
 - Question de M. Philippe Goffin au ministre de la Justice, chargé de la Régie des Bâtiments, sur « la circulaire des procureurs généraux et les relations avec la presse » (n°28770)
- [Compte rendu analytique de la Commission de la Justice \(27 février 2019\)](#)

Le 'Compte rendu intégral'

- [Compte rendu intégral de la Commission de la Justice \(27 février 2019\)](#)

2. Commission de la justice

SenLex (<https://senlex.senate.be/fr>)

La banque de données SenLex est un recueil d'informations officielles sur la réglementation institutionnelle belge. Cette banque de données a compilé pour vous la Constitution et les principales normes institutionnelles, en y ajoutant, classés par article, des extraits pertinents des travaux parlementaires préparatoires, de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle et des avis du Conseil d'État. Vous pouvez y consulter les textes de la réglementation institutionnelle tels qu'ils existaient au moment de l'entrée en vigueur de la sixième réforme de l'État au 1er juillet 2014, ainsi que les modifications apportées ultérieurement.

3. Autres législations - liens utiles

- [Justel](#)
- [Jure-juridat](#)
- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

Formations et cours utiles

Human Rights Education for Legal Professionals (HELP) du Conseil de l'Europe

- [Cours relatif aux droit familial et le droit international des droits de l'homme \(EN\)](#)